

ARRÊTÉ 09-1JJ

Établi en vertu de la LOI SUR L'URBANISME

Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 77.2 de la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil de la Communauté rurale Beaubassin-est, dûment réuni, adopte ce qui suit :

L'arrêté 09-1 intitulé «Arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est» est modifié en:

- 1) Rezonant une portion de la propriété NID 00856336 de la zone EIR : Exploitation intensive des ressources à la zone DR : Développement des ressources afin de permettre une maison unifamiliale.

PREMIÈRE LECTURE PAR TITRE :

Le 18 avril 2017
Date

DEUXIÈME LECTURE PAR TITRE :

DEUXIÈME LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ :

Le 18 avril 2017
Date

TROISIÈME LECTURE PAR TITRE ET ADOPTION :

Le 15 mai 2017
Date

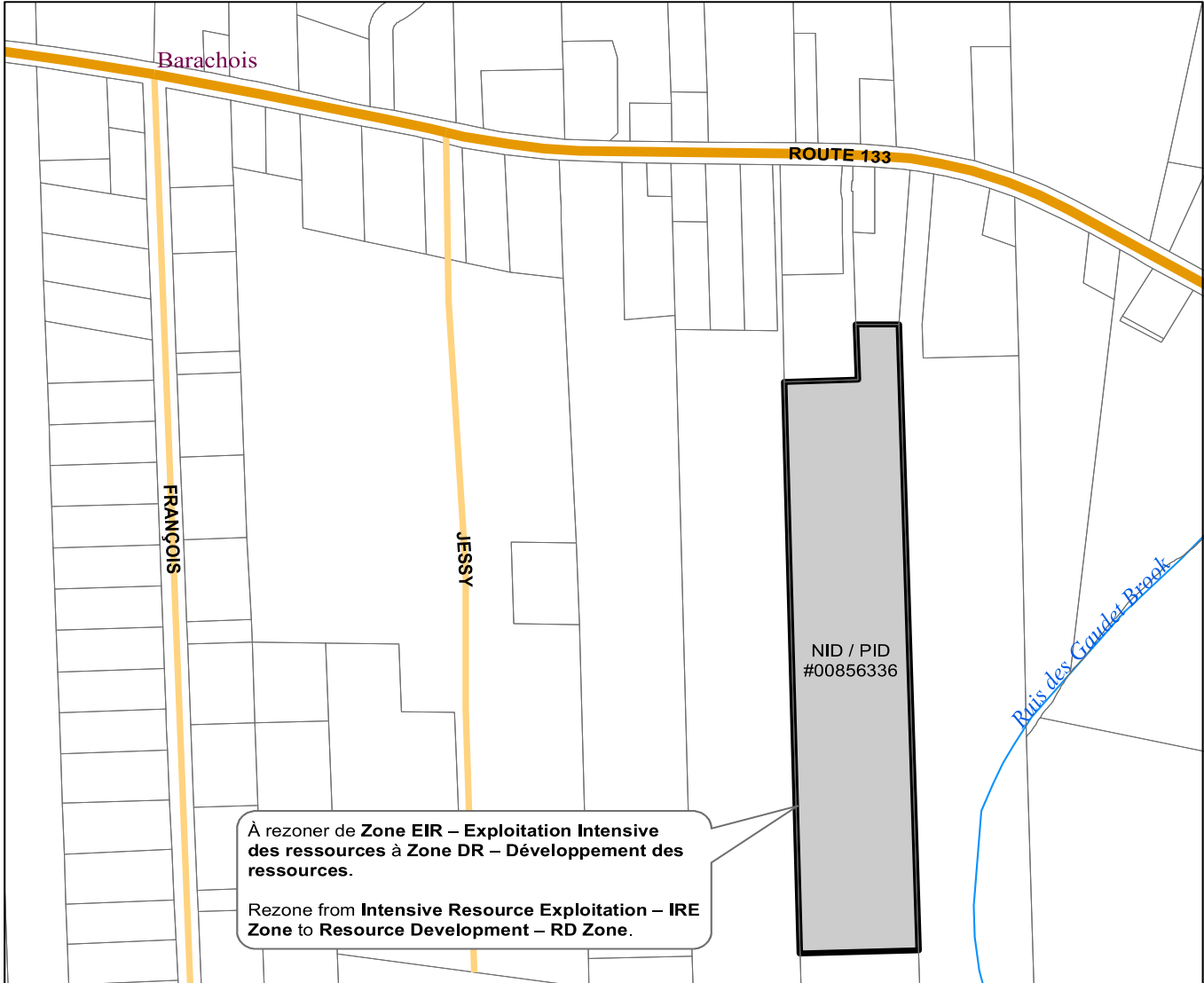
M. Ronnie DUGUAY, maire

M. Yves M. LEGER, greffier par intérim

Annexe A / Schedule A

Carte de zonage de la communauté rurale de Beaubassin-est Beaubassin East Rural Community Zoning Map

le 16 janvier 2017 / Date: January 16, 2017



À rezoner de Zone EIR – Exploitation Intensive des ressources à Zone DR – Développement des ressources.
Rezone from Intensive Resource Exploitation – IRE Zone to Resource Development – RD Zone.

Légende / Legend

 Zone DR – Développement des ressources /
Resource Development – RD Zone



échelle / Scale 1:5,000

